

Janvier 2024

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Décembre 2023 : l'essor des ventes de voitures est trois fois plus faible qu'en France

En décembre 2023, 14 133 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 5,7 % de plus qu'en décembre 2022. Cette hausse est la douzième consécutive. Au cours de l'année civile, les achats de véhicules neufs se sont accrus de 9 % par rapport à 2022 mais ont diminué de 12 % par rapport à l'année 2019, antérieure à la pandémie de Covid-19.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 65 % des immatriculations du mois de décembre. Ils ont augmenté de 4,8 % par rapport à décembre 2022, confirmant les hausses des seize mois précédents. En France, la croissance a été trois fois plus importante en lien avec l'anticipation par les loueurs de voitures de l'envolée du prix du cheval fiscal dans certaines régions. Favorisé par une modification du bonus écologique (qui prend désormais en compte les gaz à effet de serre émis pendant la production et l'acheminement des véhicules électriques), le verdissement du parc s'est poursuivi. En décembre, les modèles électriques ont ainsi représenté 22 % des ventes contre 15 % un an auparavant.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a progressé pour le dixième mois de suite (+ 6,1 % en décembre), après une suite inédite de dix-huit reculs.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2023

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 381	1 806	601	1 332	2 032	9 152
Cyclomoteur	143	94	18	45	169	469
Motocyclette	164	74	12	56	76	382
Tricycle et quadricycle à moteur	85	46	14	32	42	219
Remorque légère et caravane	136	110	30	68	80	424
Camping-car	62	29	13	23	40	167
Autobus et autocar	1	5	1	3	-	10
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	208	52	2	27	63	352
Camionnette	789	372	111	176	302	1 750
Camion	49	17	5	4	18	93
Tracteur routier	194	69	17	7	39	326
Remorque lourde	3	7	1	1	-	12
VASP (hors UDVP et camping-car)	34	28	7	10	7	86
Tracteur agricole	142	163	141	92	153	691
Ensemble	5 391	2 872	973	1 876	3 021	14 133

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

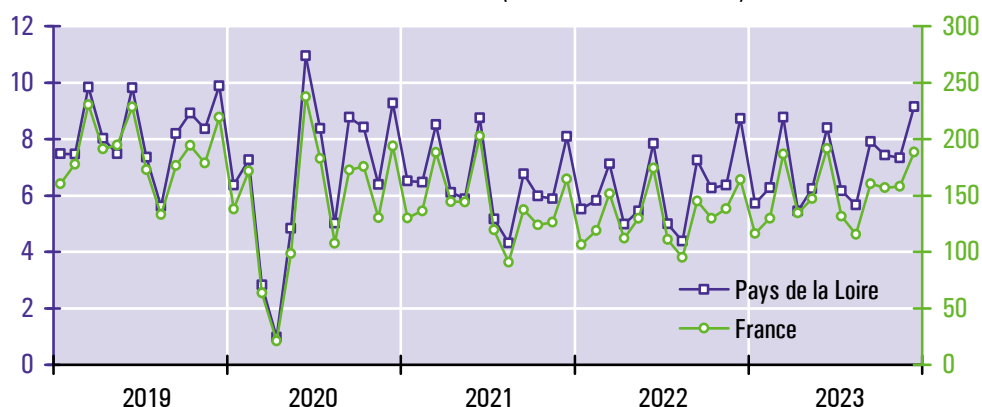
En décembre 2023, 9 152 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une progression de 4,8 % par rapport à décembre 2022, trois fois inférieure à celle observée dans l'Hexagone (+ 14,9 %). Il s'agit de la dix-septième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

Cet écart inhabituel entre les évolutions ligérienne et nationale provient de la taxe sur les certificats d'immatriculation. Au 1^{er} janvier 2024, elle a fortement augmenté dans plusieurs régions (+ 31 % en Normandie, + 19 % en Île-de-France, + 10 % dans le Centre Val-de-Loire, ...), incitant les sociétés de location de véhicules à avancer le renouvellement de leurs flottes. En décembre, les ventes de voitures neuves ont ainsi bondi de 43 % en Normandie et de 25 % dans le Centre Val-de-Loire.

En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves sont en forte croissance par rapport à 2022 (+ 13 % dans la région et + 15 % en France). Elles sont cependant encore nettement inférieures à celles d'avant la crise sanitaire, en chute respective de 14 % et de 19 % par rapport à 2019.

En décembre, la part des modèles électriques s'est établie à 21,6 %, dépassant pour le onzième fois de suite celle des voitures roulant au gazole (13,4 %). La décarbonation du parc s'est accélérée en fin d'année sous l'effet de l'anticipation par les ménages de l'intégration de "l'empreinte carbone amont" des voitures électriques (de la fabrication jusqu'à la livraison) dans le versement du bonus écologique, privant notamment les modèles chinois de la prime gouvernementale.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

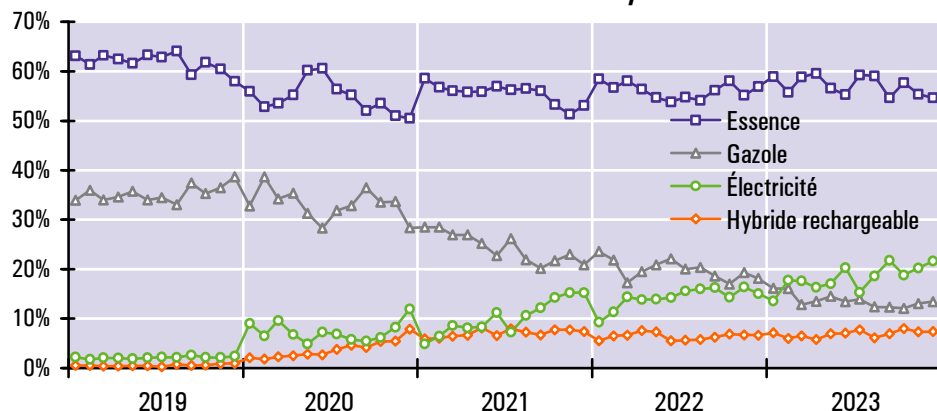
	Décembre 2023			Année 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 381	37 %	- 4 %	31 911	38 %	+ 12 %
Maine-et-Loire (49)	1 806	20 %	+ 9 %	16 917	20 %	+ 13 %
Mayenne (53)	601	7 %	+ 6 %	5 629	7 %	+ 17 %
Sarthe (72)	1 332	15 %	+ 6 %	12 335	15 %	+ 15 %
Vendée (85)	2 032	22 %	+ 17 %	17 749	21 %	+ 13 %
Essence	5 001	55 %	+ 1 %	48 137	57 %	+ 15 %
Gazole	1 230	13 %	- 22 %	11 437	14 %	- 23 %
Électricité	1 980	22 %	+ 51 %	15 674	19 %	+ 47 %
Hybride rechargeable	674	7 %	+ 17 %	5 872	7 %	+ 23 %
Autres motorisations	267	3 %	- 7 %	3 421	4 %	+ 34 %
Personnes morales	3 996	44 %	- 7 %	38 227	45 %	+ 4 %
Personnes physiques	5 156	56 %	+ 16 %	46 314	55 %	+ 21 %
Ensemble	9 152	100 %	+ 5 %	84 541	100 %	+ 13 %

¹ Évolution entre les immatriculations de décembre 2023 et celles de décembre 2022

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

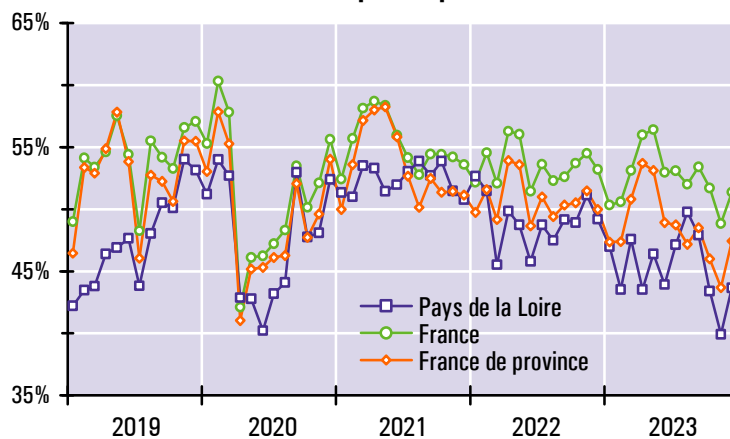


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

En décembre, la hausse du marché automobile a été portée par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les immatriculations ont bondi de 16,3 % par rapport à décembre 2022. Les achats de voitures par les personnes morales (État, collectivités et établissements publics, sociétés, associations, ...) se sont repliés de 6,9 %.

Dans les Pays de la Loire, les personnes physiques ont ainsi rassemblé en décembre 56 % des ventes de voitures neuves. Cette part s'est élevée à 49 % sur l'ensemble du territoire français (outre-mer inclus) et à 53 % en France de province.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

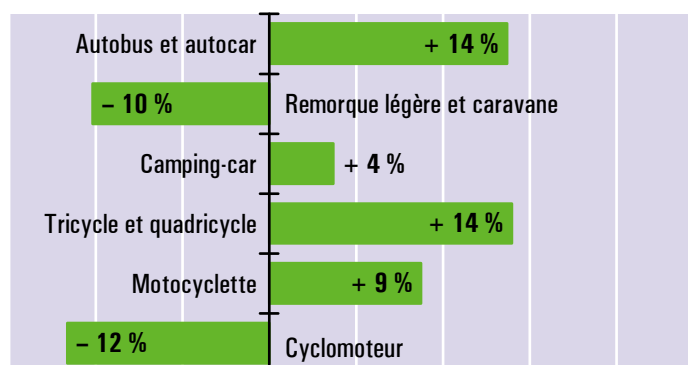
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de décembre ont augmenté de 1,0 % par rapport à celles du même mois de 2022. En cumul annuel, les immatriculations sont en baisse de 1,7 %. Le segment des tricycles et quadricycles est en forte hausse depuis sept mois (+ 80 % en décembre). Il comprend les scooters à trois roues, les quads, les buggys, les voiturettes, etc.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont augmenté de 11,9 % en décembre. Les camionnettes et les utilitaires dérivés de voitures particulières ont rassemblé, comme en novembre, respectivement 69 % et 14 % des ventes. En cumul annuel, les immatriculations de l'ensemble des cinq catégories de transport de fret sont en progression de 7,5 %. Celles de camions et de tracteurs routiers se sont accrues d'un cinquième.

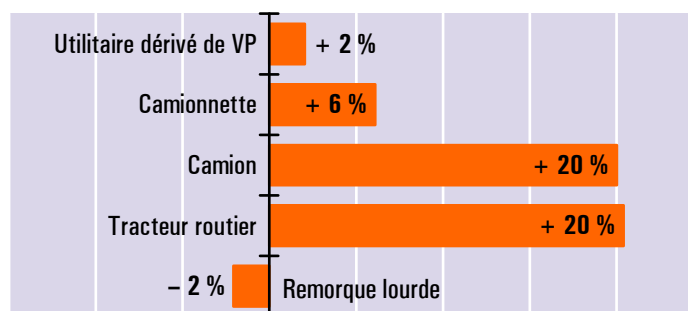
Les ventes de tracteurs agricoles sont bien orientées (+ 4,9 % par rapport à décembre 2022 et + 5,4 % sur douze mois). Dans des volumes huit fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 2,3 % par rapport à 2022.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

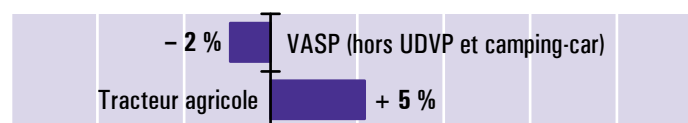
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier 2023 à décembre 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (janv. 2022 à déc. 2022)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/immatriculation-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2024